

Fermeture de la maternité de la Clinique de la Côte d'Opale : un désengagement économique et stratégique des cliniques privées

Alors que la Clinique de la Côte d'Opale appartenant au groupe privé Vivalto a annoncé, par communiqué de presse, la fermeture prochaine de sa maternité sans date précise, laissant dans le désarroi de nombreux futurs parents mais également les salariés de l'établissement, la FHF Hauts-de-France s'interroge sur les véritables raisons de cette cessation d'activité, et rappelle que le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer et les Hôpitaux publics du territoire assureront l'accueil et la continuité des missions de santé et d'accompagnement des femmes enceintes, comme tout établissement du service public.

La FHF Hauts-de-France a appris avec étonnement la fermeture prochaine de la maternité de la Clinique de la Côte d'Opale à Saint-Martin Boulogne.

Cette annonce, aussi soudaine que brutale est **révélatrice d'un désengagement économique et stratégique plus global du secteur privé** sur une activité de soins pourtant primordiale et intemporelle.

De nombreuses maternités ont déjà fermé depuis 2019 au sein des cliniques privées de la région (6 depuis 2019). Certes, **le taux de natalité décroît** dans les Hauts-de-France, comme partout ailleurs en France, **cette raison ne saurait être la seule justification à la fermeture de cette maternité**, plus encore, lorsqu'il est annoncé que la Clinique souhaite y poursuivre des activités de consultation de gynécologie médicale, de suivi de grossesse, de procréation médicalement assistée, et d'y développer une activité chirurgicale gynécologique.

Il s'agit ici plutôt de mettre fin à une activité non rentable, largement déficitaire et comprenant de nombreuses contraintes.

Dans la région Hauts-de-France, plus de 8 naissances sur 10 ont déjà lieu au sein d'un hôpital public.

Le Centre Hospitalier de Boulogne, comme les autres établissements publics du territoire sollicités pour assumer l'activité de la clinique et le report de charges, répondront présents.

L'intérêt général, la continuité et la sécurité des soins, missions consubstantielles à l'hôpital public, y seront assurées pour toutes les parturientes souhaitant accoucher au sein de ces établissements.

Dans le cadre de la révision du schéma régional de santé actuellement en cours, la question des maternités et plus largement celle d'une politique en matière de périnatalité mériterait d'être posée, ne serait-ce que pour anticiper d'éventuelles nouvelles fermetures de maternités au sein des établissements de soins privés.

Contact presse :

Clémence DE SAINT STEBAN, Chargée de communication FHF Hauts-de-France
03 62 94 38 49 – clemence.desaintsteban@chu-lille.fr - www.fhf-hdf.fr

La Fédération hospitalière de France (FHF) réunit au niveau national plus de 1 000 établissements publics de santé (hôpitaux) et 3 800 structures médico-sociales (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées autonomes), soit la quasi-totalité des établissements du secteur public.

Dans les Hauts-de-France, la FHF Hauts-de-France représente ainsi 173 établissements publics : 78 centres hospitaliers de toutes tailles, et 95 EHPAD et établissements handicap et enfance.

La FHF remplit une triple fonction de promotion, d'information et de représentation :

- *Promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux ;*
- *Information des professionnels ;*
- *Représentation des établissements.*